



1 – À LIRE OBLIGATOIREMENT AVANT DE COMMENCER

LA DÉMATÉRIALISATION DES NOTES DE FRAIS

La fédération française de lutte et disciplines associées (FFLDA) afin d'inscrire son organisation dans des fonctionnements modernes, améliorer le traitement des notes de frais et viser des objectifs de développement durable, a choisi de dématérialiser **l'ensemble des notes de frais produites par l'ensemble des acteurs fédéraux pour l'organe national fédéral.**

Cette modification profonde des fonctionnements fédéraux nécessite une maîtrise du dispositif par les utilisateurs. Une série de documents vous accompagne dans la nouvelle réalisation de vos notes de frais.

A partir du 1^{er} Novembre 2023, toutes les notes de frais devront être réalisées avec l'application Carla Bella/ CarlaPic.

Vous pourrez trouver les réponses à vos questions dans l'ensemble des documents.

L'APPLICATION CARLA BELLA – CARLAPIC

La FFLDA a conclu avec la société CARLA BELLA un marché pour dématérialiser ses notes de frais. Ce fonctionnement prévoit la possibilité de dématérialiser numériquement les notes de frais, par saisie, import de fichier pdf (justificatifs SNCF, UBER...), import de photos de pièces comptables (tickets, reçus, notes...).

Toutes les dépenses réalisées, et conformes au règlement financier fédéral, sont ainsi compiler pour un évènement dans une même note de frais.

2 possibilités pour réaliser vos notes de frais :

- Sur votre ordinateur ou smartphone en vous connectant au site <https://fflutte.carlabella.com> où vous pourrez réaliser vos notes de frais et importer vos justificatifs (vous pourrez « scanner » vos justificatifs avec l'application Carlapic et les retrouver en ligne en vous connectant sur la plateforme) jusqu'à la transmission
- Sur votre smartphone en vous connectant à l'application Carlapic (disponible sur l'Apple store et Google Play), où vous pourrez scanner les justificatifs, importer des pdf d'autres applications (fichiers, mail, sncf) et les ajouter à une note de frais jusqu'à la transmission

Les notes de frais suivent par la suite une série de validation avant leur mise en paiement.

LA SÉCURISATION DES DONNÉES ET LES OBLIGATIONS COMPTABLES

Vos notes de frais et justificatifs numérisés sont stockés dans un coffre-fort numérique confidentiel et sécurisé. A ce titre, **il est obligatoire de conserver l'ensemble de vos pièces originales numérisées (tickets, reçus, notes...) pour une période de 24 mois** à la date de dépôt de la note de frais.

Nous vous conseillons de stocker l'ensemble de vos pièces originales dans un même endroit (pochette, boîte, box,...) uniquement dédié à vos frais.

Tout manquement à cette obligation sera pénalisable en cas de contrôle.

En cas de problèmes et après avoir pris connaissance des guides, vous pouvez écrire à : carlabella@fflutte.org